

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

BILAN ARS 2019 - QUALITÉ DE L'EAU. PORTÉ À CONNAISSANCE

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin
Mme Vaccaro à M Mangon

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020
Rendue exécutoire le : 2 octobre 2020
Publiée le : 2 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

BILAN ARS 2019 - QUALITÉ DE L'EAU. PORTÉ À CONNAISSANCE

Mme Cécile Marenzoni, Adjointe au Maire déléguée Transition écologique et enjeux environnementaux, présente le rapport suivant.

L'Agence Régionale de la Santé nous a communiqué le rapport annuel qui rassemble l'ensemble des contrôles sanitaires effectués tant au niveau des ouvrages de production qu'au robinet du consommateur.

Ce contrôle réglementaire s'ajoute à l'autocontrôle effectué par le délégataire du réseau : SUEZ.

La conformité de l'eau aux exigences de qualité du code de la santé publique relève de 2 types de critères :

- les limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur.
- les références de qualité, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution.

En 2019 (comme en 2018), 100 % des analyses sont conformes aux limites de qualité bactériologiques et aux limites de qualité physico-chimiques fixées par le code de la santé publique :

- Concernant la présence de nitrate, tous les résultats sont très inférieurs à la limite de qualité (50 mg/l) et compris entre 0,00 et 0,40 mg/l.
- Concernant les pesticides, tous les résultats sont inférieurs au seuil de détection.

Les résultats des analyses sont tenus à disposition des usagers et entreprises, soit par affichage sur le site de la ville, soit sur le site internet de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Pour mémoire ;

L'enquête publique, concernant l'instauration des périmètres de protection des forages de "Gajac 4", "SIMM 2", s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre 2018. Madame la Préfète de la Gironde a signé le 23 septembre 2019, un arrêté déclarant d'utilité publique l'instauration de périmètres de protection autour de ces ouvrages.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Prend acte du bilan 2019 de l'Agence Régionale de la Santé.

Pour information du conseil municipal.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 30 septembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 83 analyses bactériologiques et 83 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



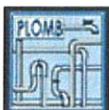
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Saint-Médard-en-Jalles dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole.

Les eaux distribuées sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Gajac et par la station du forage de Landès de Piques, d'Oustaou Viel et Chalet situés sur la commune. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferriation, de mise à l'équilibre et de chloration. Un traitement plus complet (coagulation, filtration et désinfection) est effectué à la station de Gajac. 82,1% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité.
Valeur maximale relevée : 0,59 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 15°F).

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,16 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. Toutes les valeurs sont inférieures au seuil de détection analytique.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eapotable.sante.gouv.fr>



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_113
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	BILAN ARS 2019 - QUALITÉ DE L'EAU. PORTÉ À CONNAISSANCE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_113-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_113-DE-1-1_0.xml	text/xml	873
Nom original :		
DG20_113.pdf	application/pdf	24349838
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_113-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	24349838

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2020 à 10h17min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2020 à 10h18min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2020 à 10h18min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2020 à 10h18min39s	Reçu par le MI le 2020-10-02